

Plan de Prévention des Risques inondation sur la commune de NARCASTET

- 19 octobre 1998 : Arrêté Préfectoral d'un P.P.R.i. sur la commune de Narcastet.
- Novembre 2000 : Présentation du dossier P.P.R.i. au Maire (André CAUHAPE) et aux adjoints (Gaston LANUSSE, Jean-Louis PELLENNEC et Yves PALETTE).
- 28 février 2001 : Délibération du Conseil Municipal concernant le plan de Prévention des Risques inondations. (Le dossier P.P.R.i. a déjà fait l'objet de 3 séances de débat au sein du C. M.)
- 24 septembre 2001 : Connaissance du rapport de présentation du P.P.R.i.
- 22 octobre 2001 : Présentation du P.P.R.i. (réunion publique) par les services de l'Etat.
- 19 novembre 2001 : Entretien entre M. le Préfet (André VIAU) et M. le Maire (Yves PALETTE) en présence de M. Jean GOUGY (Conseiller Général) et les représentants des entreprises Micron Précision et la SERCS.
- 29 novembre 2001 : Le Conseil Municipal rejette le P.P.R.i. de Narcastet en l'état et demande :
- la modification de l'étude et la révision du règlement du P.P.R.i.,
- la reprise des travaux lourds d'aménagement du Gave de Pau.
- Décembre 2001 : Les propriétaires et industriels déposent à la mairie leurs pétitions contre le P.P.R.i .
- 14 février 2002 : Arrêté Préfectoral n° 2002-45-1, prescrivant du 05 mars 2002 au 3 avril 2002 une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'inondations partiel de la commune de NARCASTET. Monsieur Yvon FOUCAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique.
- 18 février 2002 : Les Narcastoises et les Narcastetois sont informés de l'enquête publique relative au P.P.R.i. partiel qui aura lieu du 5 mars au 3 avril 2002 inclus.
- 2 avril 2002 : Le Conseil Municipal demande :
- l'intervention des services fiscaux de l'état afin de mettre en œuvre une nouvelle politique fiscale sur les constructions dans les zones concernées,
- une exonération totale voire partielle des taxes foncières et de la taxe d'habitation,
- l'intervention d'un expert afin d'évaluer le coût des travaux de mise en conformité avec le P.P.R.i., des installations privées et des réseaux publics et communaux,
- des subventions d'état pour la réalisation des travaux de mise en conformité avec le P.P.R.i. (habitations et réseaux publics et communaux).

- 16 avril 2002 : Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur Suite à l'enquête publique relative au P.P.R.i. (partie gave de Pau). Monsieur Yvon FOUCAUD (Commissaire Enquêteur) émet un avis favorable.
- 29 avril 2002 : Monsieur le Maire Yves PALETTE et Jean-Pierre FAUX 1^{er} adjoint sont reçus à la Préfecture par le Préfet André VIAU . Au cours de cette réunion, une analyse du rapport a été faite par les services de l'Etat afin de répondre aux remarques émises par les administrés, les industriels locaux et le Conseil Municipal.
- 3 juin 2002 : Le P.P.R.i. (partie Gave de Pau) de la commune de Narcastet est approuvé par Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.
- 13 juin 2002 : Courriers envoyés aux divers organismes :
- à la **D.D.E.** Boulevard Tourasse (pour la mise en conformité des biens privés et publics),
 - à la **Direction générale des impôts** (révision de valeurs locatives) :
 - le **30 août 2002** : réunion à la Mairie de NARCASTET pour une demande de révision de valeurs locatives suite au P.P.R.i.. Présents à cette réunion M. PARDON du Centre de Impôts, M. MOLUQUET Géomètre du secteur, M. Yves PALETTE Maire et ses 3 adjoints (Jean-Pierre FAUX, Jean-Louis PELLENEC et Maryse MERCIER).
 - le **16 octobre 2002** : M. le directeur des services fiscaux (Bernard HUMEZ) nous fait part qu'il saisissait son administration centrale sur la demande de révision de valeurs locatives.
 - le **8 avril 2003** : le Directeur départemental (Francis CLEMENT) nous fait part de la proposition de ramener le coefficient de situation générale de ces habitations de 0 à - 0,10. Un procès-verbal d'évaluation complémentaire sera rédigé par le service du cadastre.
 - au **Président du Conseil Général** (Jean-Jacques LASSERRE) S/C de M. Jean GOUGY Conseiller Général et 1^{er} Vice président :
 - demande l'expertise du pont d'Assat (ancrages piles, enrochements des berges),
 - demande une nouvelle étude hydraulique intercommunale sur le Gave de Pau.
 - au **Président du Syndicat du Gave de Pau** (Jean-Claude DUHIEU) : demande le renforcement de la berge, rive gauche du Gave, depuis la pile du pont d'Assat, jusqu'à l'embouchure du Luz.
 - le **17 juillet 2002** : visite du secteur de la zone artisanale pour de futurs travaux de protection longitudinale des berges du Gave de Pau en enrochements sur une longueur de 195 ml rive gauche au droit de la zone artisanale, en présence des représentants :
 - de la D.D.E. hydraulique,
 - du Syndicat Intercommunal du Gave de Pau
 - de la commune de Narcastet,
 - de l'entreprise LAFFITTE.

Le 15 décembre 2003 : Arrêté Préfectoral n° 03/EAU/55 : autorisant les travaux d'aménagements et de protections des berges
Travaux réalisés en 2003 et 2004, réceptionnés courant 2004.

- le **10 mai 2006** : Annonces légales (sur la République des Pyrénées) du Syndicat Intercommunal du Gave de Pau. Avis d'appel public à concurrence Maîtrise d'œuvre des travaux de berges 2006-2008 sur le Gave de Pau :

* protection de berge par enrochements,

* protection de berge par technique végétale.

Travaux réalisés du 20 au 22 septembre 2006 : réfection des épis rive gauche situés au droit de la zone artisanale du Pont d'Assat, réceptionnés.

- au **Président de la Communauté de Communes « Gave et Coteaux »** : demande au président d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet des P.A. sur 2 points :

- que le projet du PPRi soit révisé,

- que les travaux lourds d'aménagement du Gave de Pau, en amont du Pont d'Assat soit repris.

- à **Madame la Députée** : Martine LIGNIERES-CASSOU (elle écrit à Monsieur le Préfet Pierre DARTOUT).

- à **Messieurs les Sénateurs** (Auguste CAZALET, André LABARRERE)

- au **Président de l'Association des maires des P.A.**

30 juin 2002 : Réunion à la Mairie sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques inondations sur les affluents du Gave de Pau (D.D.E. : Mme BORDAGARAY, M. RIVIERE ; le cabinet SOGREAH : Messieurs POLI et DAVID ; Mairie : Messieurs Yves PALETTE, Jean-Pierre FAUX, Jean-Louis PELLENNEC, Jean-Claude OURTHE et Mme Maryse MERCIER).

17 septembre 2002 : Réunion de présentation du P.P.R.i. : affluents du Gave de Pau (barrages écrêteurs de crues, de Lasbourries et Lasbareilles).
Sont présents : D.D.E. hydraulique, le cabinet SOGREAH, le Sivu de Régulation des cours d'eau du bassin versant, le Conseil Municipal de Narcastet et le Bureau d'études SETMO.

Septembre 2002 : Création de l'Association : Défense des Intérêts des Propriétaires du Lotissement du Bédât (D.I.P.L.B.).

- le **23 septembre 2002** : composition du bureau.

14 novembre 2002 : La D.D.E. hydraulique (Le Subdivisionnaire Marc RIVIERE) nous informe que le dispositif réglementaire concernant les ouvrages et installations situés dans le lit majeur des cours d'eau a été modifié par décret du 13 janvier 2002 publié au journal officiel du 16 février 2002 compte tenu de leur impact sur l'écoulement des crues.

Les ouvrages relevant de cette procédure et existants au 13 février 2002 doivent être déclarés au service de police des eaux avant le 16 février 2003.

- le **14 février 2003** : Monsieur le Maire déclare la digue du lotissement du Bédât située sur la rive gauche du Gave de Pau.
- le **18 octobre 2005** : le Conseil Municipal demande que (par arrêté Préfectoral) la digue du Bédât et la digue de la zone industrielle soient classées comme digues intéressant la sécurité publique.
- **Le 17 février 2006** : Arrêté préfectoral classant les digues de Narcastet comme digues intéressant la sécurité publique.

- 3 décembre 2002 : Le Conseil Municipal donne un avis sur le P.P.R.i. affluents du Gave de Pau. (demande la transformation des prescriptions en recommandations).
- 4 décembre 2002 : Arrêté Préfectoral n° 2002-338-8 prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques inondations de NARCASTET (cette révision portera sur la prise en compte des affluents du Gave de Pau : Lasbareilles et Lasbourries).
- 19 février 2003 : Les habitants sont informés d'une enquête publique (du 5 mars 2003 au 8 avril 2003) portant sur le P.P.R.i. global (du Gave de Pau et de ses affluents).
- 23 mai 2003 : Le Plan de Prévention des Risques inondations (P.P.R.i.) du Gave de Pau et de ses affluents (Lasbareilles et Lasbourries) est approuvé par Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques. Annule et remplace le P.P.R.i. partiel (du Gave de Pau) approuvé le 3 juin 2002.
- 27 mai 2003 : Le nouveau règlement relatif au secteur du Gave de Pau a vu les prescriptions sur les installations électriques des particuliers et les tampons des plaques d'égouts, transformées en simples recommandations.
- 19 juin 2003 : 1^{ère} réunion de travail sur l'élaboration du plan de secours en cas d'inondation avec la collaboration de l'association D.I.P.L.B.
La commission est composée de : Messieurs P. CABBARRAT, J.-C. OURTHE, A. SANCHEZ, Y. LEMBEZAT, J.-L. PELLENNEC et des représentants de l'association D.I.P.L.B. sous la présidence de M. J.-P. FAUX Maire de NARCASTET.
- 2 septembre 2003 : Avis sur le projet de travaux d'aménagement et de protection des berges du gave de Pau : Autorisation de travaux par le Syndicat Intercommunal du gave de Pau. Enquête publique du 27 août au 12 septembre 2003.
- 1 juillet 2003 : Le Conseil Municipal décide de procéder à un nivellement de points spéciaux P.P.R.i. et leur rattachement au système IGN 69.
Monsieur Eric DUREAU (Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. deumeurant à BORDES) nous transmet le 20 janvier 2004 :
 - le plan de nivellement,
 - le croquis de repérage des points.

13 décembre 2004 : Etude hydraulique sur la commune de NARCASTET

Le comité de pilotage est composé de :

- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques :
 - Madame Natalie FRANCO conseillère Générale,
 - Un représentant de la D.A.E.E.
- Commune de NARCASTET
 - le Maire Jean-Pierre FAUX
 - les deux délégués du syndicat du gave de Pau, Pierre CABBARRAT et Jean-Claude OURTHE
- Syndicat Intercommunal du gave de Pau
 - Monsieur Jean-Claude DUHIEU Président
 - Madame Stéphanie LAC : Direction
- D.D.E. : Subdivision hydraulique et service urbanisme
 - Monsieur le subdivisionnaire du service hydraulique,
 - Monsieur le Directeur du service urbanisme
- Bureau d'études ISL
 - Monsieur Michel LINO Directeur.
- Association
 - un représentant de l'association D.I.P.L.B..

- le **13 décembre 2004** : réunion de démarrage
- le **25 avril 2005** : réunion de fin phase 1 : modélisation hydraulique.
- le **23 mai 2005** : réunion de fin de phase 2 : proposition d'aménagement de protection contre les inondations.
- le **29 juin 2005** : réunion de clôture :

16 novembre 2005 : Réunion de travail : organisation du plan de financement

- la commune de NARCASTET,
 - le Syndicat intercommunal du gave de Pau,
- Intervenants associés à cette réunion :
- le Conseil Général
 - le Président du SIVU de régulation des eaux

9 janvier 2006 : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est approuvé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

18 janvier 2006 : Plan de financement : montage sur lequel les financiers sont interrogés.

26 avril 2006 : Visite d'état des lieux : Programme 2005-2006 de protection de berges par enrochement (dossier n° 04397A, travaux soumis à D.I.G.). Réfection d'épis existants rive gauche situés au droit de la zone artisanale « du pont d'Assat » à Narcastet.
Travaux réalisés du 20 au 22 septembre 2006.

10 mai 2006 : Annonces légales sur le quotidien La République des Pyrénées (n°003270). Syndicat intercommunal du Gave de Pau : Avis d'appel à la concurrence : Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de digues sur le Gave de Pau commune de NARCASTET :

- réfection de digues existantes pour protection contre la crue centennale,
- reconstruction de l'ouvrage de prise d'eau du canal des moulins.

19 juin 2006 : Dépôt en préfecture par le Syndicat du gave de Pau de demande d'autorisation de travaux et de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) au titre du code de l'Environnement.

- 24 juillet 2006 : Consultation pour proposition d'offre. Le plan de financement est officieusement validé entre la Région, le Département, la Commune le SIVU de régulation des eaux et le Syndicat Intercommunal du gave de Pau.
- 16 août 2006 : Arrêté de Monsieur le Préfet n° 06/EAU//60 portant ouverture d'une Enquête publique du 12 septembre 2006 au 28 septembre 2006 inclus sur les communes de NARCASTET, ASSAT et BALIROS en vue d'obtenir l'autorisation de travaux d'aménagement des digues de NARCASTET et de la prise d'eau du canal des moulins. Monsieur Jean-Louis URDY est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique.
- 17 novembre 2006 : Annonces légales sur le quotidien La République des Pyrénées (n°004043).
Syndicat intercommunal du Gave de Pau : Avis d'attribution : Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de digues sur le Gave de Pau commune de NARCASTET :
- réfection de digues existantes pour protection contre la crue centennale,
- reconstruction de l'ouvrage de prise d'eau du canal des moulins.
Attributaire : ISL Sud-Ouest (64501 Saint-Jean-de-Luz).